



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20221129-2022-174-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

**Publié le**  
**29 NOV. 2022**

**N°2022- 174**

**Conseil municipal**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Remplacement de l'adjointe au maire démissionnaire au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, CCAS**

**Rapporteur** : C. THEOPHILE

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

**Secrétaire de séance** : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice :49

Nombre de membres présent(e)s :42

Nombre de procurations :5

Nombre de votant(e)s :47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des assemblées, affaires générales et juridiques  
Service Travaux des assemblées  
Séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022

## **Le Conseil municipal,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R 123-8 et R 123-10 ;**

**Vu le Code électoral et notamment son article L.237-1 ;**

**Vu la délibération n°2020-036 du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité – en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;**

**Vu la délibération n°2020-037 du 15 juillet 2020 fixant à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, CCAS, soit 6 membres élus en son sein par le Conseil municipal, et 6 membres nommés par le Maire, président du CCAS ;**

**Vu la délibération n°2020-038 du 15 juillet 2020 portant désignation, au scrutin proportionnel au plus fort reste, de 6 membres du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Champigny-sur-Marne ;**

**Vu la délibération n°2021-101 du 30 juin 2021 portant désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire ;**

**Vu la délibération n°2022-137 du Conseil municipal, en date du 28 septembre 2022, portant remplacement de Madame Rosalia MORGADO, ayant présenté le 24 juin 2022, sa démission de sa fonction d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale, laquelle démission a été acceptée le 8 août suivant par Madame la préfète du Val-de-Marne ;**

**Vu l'avis de la 4ème commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de la séance du lundi 7 novembre 2022 ;**

**Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de la séance du mercredi 9 novembre 2022 ;**

**Considérant ce qui suit :**

Par effet de la délibération n° 2020-038 modifiée susvisée, Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, 11<sup>ème</sup> adjointe au maire, a été élue pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Suite à sa décision de démissionner de sa fonction d'adjointe au maire et de conseillère municipale, Madame Rosalia MORGADO ne peut donc plus siéger au sein du conseil d'administration du CCAS. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement au sein dudit conseil d'administration.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

37 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, Mme CARPE, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND)

9 abstentions, dont 1 procuration (Mme ADOMO), Mme CAPORAL, Mme MASMOURI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. SOLARO, M. MAILLER et M. SY

1 NPPV : M. LURIER

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** MET FIN aux fonctions, au sein du conseil d'administration du CCAS de Champigny-sur-Marne, de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, adjointe au maire démissionnaire.

**ARTICLE 2 :** DESIGNÉ Madame Mylène BENOLIEL, conseillère municipale, pour siéger audit conseil d'administration de ce même CCAS.

**ARTICLE 3 :** PRÉCISE que l'article unique de la délibération n°2020-038 modifiée du 15 juillet 2020, portant désignation des membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS, est modifié comme suit :

- Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
- Sophie AMAR
- Geneviève CARPE
- Mylène BENOLIEL
- Sabrina ABCHICHE
- Mamadou SY

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller Régional d'Ile-de-France